



Carghese

— CASA CUMUNA —

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Date : Conseil municipal du 17.07.2023.

Heure : 15h00.

Nom du président/de la présidente de séance : François GARIDACCI

Membres du Conseil municipal présents ou représentés :

Présents : François GARIDACCI ; Lucie FRIMIGACCI ; Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI ; Ange SUSINI ; Vannina NEGRONI-DESINI ; Alexia ZANETTACCI ; Dominique POGGI ; Jérôme ALESSANDRI

Représentés : Jean-Paul PAOLI donne procuration à Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI ; Stéphanie ALESSANDRI donne procuration à Vannina NEGRONI-DESINI ; Sandrine CINOTTI donne procuration à Alexia ZANETTACCI.

Secrétaire de séance : Alexia ZANETTACCI

Quorum : le quorum est atteint lorsqu'au moins huit élus sont présents. En l'espèce, huit élus étaient présents.

Ordre du jour de la séance, délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

- Délibération n°2023/34 Transposition du RIFSEEP aux cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints du patrimoine : adoptée.
- Délibération n°2023/35 Plan de financement acquisition d'une bibliothèque meublée au centre culturel : adoptée
- Délibération n°2023/36 Plan de financement plan d'adressage des voies communales : adoptée.
- Délibération n°2023/37 Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 : adoptée.

- Délibération n°2023/38 Choix portant sur le mode de gestion du service public lié à l'assainissement : adoptée.
- Délibération n°2023/39 Vente des parcelles D 22 et D 23 : adoptée.
- Délibération n°2023/40 Affectation des résultats du budget M4 : adoptée.
- Délibération n°2023/41 Décision modificative n°1 budget M4 (feuille annexe : DM n°1) : adoptée.
- Délibération n°2023/42 Portant sur l'octroi de diverses subventions (SPA, CEL VICO-SAGONE, équitation) : adoptée.

Demandes de scrutins particuliers : néant.

Résultats des scrutins publics (noms des votants et sens de leur vote) : tous les membres présents ont voté « pour » à l'occasion de l'examen de chacune des délibérations.

Teneur des discussions au cours de la séance :

Le procès-verbal de la séance précédente a été arrêté au début de la présente séance, et signé par le Maire et la secrétaire de la séance précédente.

Le Maire : La CDC nous a fait parvenir un courrier mentionnant le fait que le stationnement du car au carrefour Saint-Jean pose problème. Nous leur avons proposé une réunion afin de régler le problème. Il conviendra d'organiser une réflexion commune portant sur les panneaux publicitaires. La législation énonce que les publicités sont interdites en dehors des agglomérations, et en leur sein, lorsque ces agglomérations sont, à l'instar de Cargèse, comprises dans le périmètre d'un parc naturel régional notamment. Dans les deux cas, des zones de publicité autorisées ou restreintes peuvent être mises en place.

Le conseil énonce qu'il conviendra donc de faire respecter cette règle à Cargèse, et d'aménager une zone permettant d'apposer des panneaux ou affiches publicitaires.

Dominique POGGI : Nous effectuons les dernières réunions de chantier au stade, la commission de sécurité viendra le 26 juillet.

Ange SUSINI : Il faudra faire nettoyer la petite plage située sous le cimetière.

Alexia ZANETTACCI : Va-t-on acheter un tapis afin de faciliter l'accès des PMR à la mer, en complément du fauteuil ?

Le Maire : Les maîtres-nageurs sauveteurs de la SNSM ne nous ont pas fait part de difficultés dans le cadre de la mise à disposition du fauteuil dédié aux PMR. Il n'est pour l'instant pas prévu de faire l'acquisition d'un tapis.

Jérôme ALESSANDRI : Ne faut-il pas augmenter la tarification des concessions au cimetière ? Où en est le projet lié à l'accueil de pompiers à Cargèse ? Il serait bon d'avoir une antenne sur le territoire communal.

Le Maire : Suite aux nombreuses tergiversations des instances diverses, je rappelle que le conseil municipal a décidé de réaliser lui-même la structure (bureaux et locaux). La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribuée, et le prestataire est en train d'analyser les offres reçues en vue de la désignation d'un maître d'œuvre. Ce dernier rédigera par suite le cahier des charges qui nous permettra de désigner les différentes entreprises, qui seront chargées de réaliser les travaux.

Signatures

Le Maire,
François GARIDACCI

La secrétaire de séance



